



LA VILLE DE NEW YORK  
DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PRÉSERVATION DU  
LOGEMENT BUREAU DU CONTRÔLE ET DES SERVICES AUX QUARTIERS  
DIVISION DU CONTRÔLE DE L'APPLICATION DES CODES

## ORDRE DE PRODUCTION DE DOCUMENTS

Cher gérant/propriétaire :

Il vous est ordonné par la présente de fournir au Département du développement et de la préservation du logement (Housing Preservation and Development, HPD), le **(date figurant sur votre copie de l'Ordre de production de documents)** au plus tard, des copies de documents devant être conservés en vertu de la Loi de 2003 portant sur la prévention de l'empoisonnement des enfants par le plomb de la Ville de New York (New York City Childhood Lead Poisoning Prevention Act of 2003) (Loi locale 1 de 2004, telle que modifiée) et du Chapitre 11 du Titre 28 des Règles de la Ville de New York (28 RCNY Chapter 11) de **2010 AU PRÉSENT** pour **(adresse figurant sur votre copie de l'Ordre de production de documents)**.

Le présent Ordre de production de documents est communiqué en réponse à un **ORDRE DE DÉCONTAMINATION DU COMMISSAIRE (COMMISSIONER'S ORDER TO ABATE, COTA) DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE MENTALE (DEPARTMENT OF HEALTH AND MENTAL HYGIENE)** ou un **AUDIT DE DOCUMENTS (référez-vous à votre copie de l'Ordre de production de documents pour savoir lequel s'applique)**.

Vous devez remplir et renvoyer **TOUTES LES ATTESTATIONS ET COPIES DE JUSTIFICATIFS** que vous fournissez. Conservez une copie du présent formulaire et de tous les documents et attestations que vous soumettez. Les documents devraient être délivrés en personne ou envoyés par courrier postal avec preuve de livraison effectuée auprès de :

Department of Housing Preservation and Development  
94 Old Broadway, 7th Floor  
New York, NY 10027

Attn: COTA/Record Audit Unit

Toutes les questions sur le présent Ordre de production de documents peuvent être envoyées à l'unité des audits de documents/COTA du HPD au (212) 863-5806.

Tout manquement à obéir au présent Ordre de production de documents entraînera l'émission d'un avis de violation et vous rendra passible de sanctions civiles en vertu du Code administratif §27-2056.4 pouvant s'élever jusqu'à 1 500 dollars, et des sanctions allant de 1 000 à 5 000 dollars pour tout manquement à obéir au §27-2056.17, et pouvant s'élever jusqu'à 1 000 dollars pour tout manquement à obéir au §27-2056.7.

Vous pourriez également être passible de sanctions civiles pour tout manquement à réaliser les travaux requis pour remédier aux risques liés à la peinture au plomb.

## Attention nouveaux propriétaires

Si vous avez acquis le bâtiment au cours de la période d'audit requis et que la documentation devant être conservée ne vous a pas été fournie par l'ancien propriétaire, vous devez fournir la documentation requise pour vos années effectives de détention et une attestation supplémentaire accompagnée d'une copie du titre de propriété. Si vous vous trouvez dans cette situation, renvoyez l'Attestation de documents remplie et authentifiée de la part de l'ancien propriétaire (jointe au présent ordre).

## Instructions

Pour chacune des sections ci-dessous, vous trouverez une description de la documentation devant être fournie pour **chaque année de la période d'audit**. Sauf indication contraire, tous les documents sont requis dans chaque catégorie.

Veuillez noter : à compter du 1er janvier 2020, le terme « résider » signifie qu'un enfant de moins de six ans habite dans une unité de logement d'un bâtiment construit avant 1960, OU qu'un enfant de moins de six ans passe régulièrement 10 heures ou plus par semaine dans une telle unité de logement.

## Section 1 : Audit de la distribution de l'Avis annuel et enquête

### 1.1 Preuve de délivrance de l'Avis annuel à l'occupant de chaque unité de logement

- a. L'**Attestation de délivrance de l'Avis annuel** remplie et notariée (jointe au présent ordre) avec un exemplaire de l'avis annuel qui a été délivré.
- b. Une liste complète comprenant l'adresse du bâtiment, chaque numéro d'unité de logement et la date de délivrance à chaque unité de logement ou la date de l'avis par email envoyé à chaque unité de logement.

LE POINT « C » CI-DESSOUS EST REQUIS UNIQUEMENT SI une ou plusieurs des unités de logement sont exemptées de la présomption de peinture au plomb établie dans le Code administratif §27-2056.5(a) en raison des dispositions identifiées dans le paragraphe ci-dessous :

- c. Une liste complète de toutes les unités de logement du bâtiment pour lesquelles une exemption de plomb obtenue auprès du HPD pour l'unité de logement est en vigueur pendant la période d'audit ; et une liste complète des unités de logement d'un immeuble en copropriété ou d'une coopérative occupé(e) par un propriétaire/actionnaire pendant la période d'audit, où le propriétaire n'a pas été tenu de fournir des Avis annuels au propriétaire/actionnaire en question. Toutes listes de la sorte doivent être signées par le propriétaire.

### 1.2 Réponse à l'Avis annuel reçue des occupants de chaque unité de logement

- a. Une liste des unités de logement avec une indication si l'unité a répondu et sa réponse, y compris si un enfant de moins de six ans réside dans l'unité sur la base de soit la réponse verbale ou écrite de l'occupant soit de l'inspection/la connaissance du propriétaire.
- b. Des copies de tous les Avis annuels renvoyés, où ils ont été reçus. Les documents doivent avoir l'adresse du bâtiment, le numéro de l'unité de logement, le nom de l'occupant, sa signature et la date.

LE POINT « C » CI-DESSOUS EST REQUIS UNIQUEMENT SI une ou plusieurs des unités de logement ne répondent pas à l'Avis annuel :

- c. La date à laquelle un accès a été tenté pour confirmer la résidence d'un enfant ou une indication que le propriétaire connaissait une unité de logement dans laquelle habitait un enfant de moins de six ans ; une preuve d'un avis écrit a été fournie par courrier certifié ou recommandé, ou par courrier de première classe avec une preuve de l'envoi du besoin d'accéder à l'unité ; et une copie de l'avis sur l'impossibilité d'accéder à une unité de logement particulière envoyé au Département de la santé et de l'hygiène mentale par le propriétaire.

À compter du 1er janvier 2020, le terme « résider » signifie qu'un enfant de moins de six ans habite dans une unité de logement d'un bâtiment construit avant 1960, OU qu'un enfant de moins de six ans passe régulièrement 10 heures ou plus par semaine dans une telle unité de logement.

### 1.3 Rapports sur les enquêtes annuelles menées conformément aux réponses des occupants aux Avis annuels

- a. **Attestation d'une enquête annuelle pour les risques liés à la peinture au plomb** remplie et notariée (jointe au présent ordre).
- b. Des copies de rapports d'enquêtes pour les unités de logement qui ont été inspectées, y compris une déclaration de présence ou absence de peinture écaillée sur tous les composants inspectés visuellement ou de la documentation similaire.

LES POINTS « C » ET « D » CI-DESSOUS SONT REQUIS UNIQUEMENT SI aucun accès à une unité de logement n'a été gagné pour l'enquête :

- c. **Attestation de nonaccès pour mener l'enquête annuelle pour les risques liés à la peinture au plomb** remplie et notariée (jointe au présent ordre).

- d. Des copies de l'avis écrit donné à l'occupant l'informant du besoin d'accéder à l'unité ou de la documentation similaire ou des justificatifs concernant les tentatives d'accès et les raisons pour l'impossibilité d'accès.

## **Section 2 : Audit des travaux effectués pour remédier aux violations en matière de risques liés à la peinture au plomb**

### **2.1 Pour les violations actuellement ouvertes et non certifiées pour la période de l'audit**

- Si vous avez besoin d'assistance pour déterminer s'il y a actuellement des violations ouvertes et non certifiées pendant la période d'audit, contactez l'unité des audits de documents/COTA au (212) 863-5806.
- Si vous n'avez aucune violation actuellement ouverte et non certifiée du HPD en matière de risques liés à la peinture au plomb pour la période de l'audit, aucun point n'est requis en vertu de la Section 2.

Le propriétaire doit fournir **TOUS** les documents suivants **pour chaque violation ouverte ou non certifiée en matière de risques liés à la peinture au plomb**.

- a. Attestation AF-5 remplie et notariée (ce document est disponible à l'adresse <https://www1.nyc.gov/site/hpd/services-and-information/lead-based-paint.page>).
- b. Une attestation de l'agent ou individu autorisé de l'entreprise certifiée pour la décontamination par l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency, EPA) qui a effectué les travaux pour remédier aux violations en matière de risques liés à la peinture au plomb déclarant que les travaux ont été effectués conformément au §27-2056.11 de l'Article 14 du Code de préservation du logement et au 28 RCNY §11-06 ; les dates de début et de fin des travaux ; les coordonnées (adresse, téléphone et fax) de l'entreprise certifiée EPA qui a réalisé les travaux (vous trouverez un exemple de document à <https://www1.nyc.gov/site/hpd/services-and-information/lead-based-paint.page>).
- c. Une copie de la certification EPA pour l'entreprise de décontamination qui a réalisé les travaux pour remédier aux violations en matière de risques liés à la peinture au plomb.
- d. Une copie de l'analyse en laboratoire certifiée par l'État de tous les échantillons de poussière de surface prélevés indiquant la méthode de préparation et d'analyse des échantillons.
- e. Une Attestation de l'individu qui a prélevé l'échantillon de poussière de surface, validant la date à laquelle l'échantillon a été prélevé et indiquant l'adresse/unité de logement où l'échantillon a été prélevé (vous trouverez un exemple de document à l'adresse <https://www1.nyc.gov/site/hpd/services-and-information/lead-based-paint.page>).
- f. Une copie du Certificat de formation de l'individu qui a prélevé les échantillons de poussière de surface. Le Certificat de formation doit être valide pour la période au cours de laquelle les échantillons de poussière ont été prélevés.

## **Section 3 : Audit de travaux de non-violation qui ont altéré de la peinture au plomb ou de la peinture à la teneur en plomb inconnue**

### **3.1 Documents pour tous les travaux de non-violation qui ont altéré de la peinture au plomb ou de la peinture à la teneur en plomb inconnue sur une surface supérieure à deux pieds carrés (0,18 m<sup>2</sup>) par pièce dans une unité de logement où un enfant de moins de six ans réside, ou dans les espaces communs du bâtiment, y compris la documentation sur les pratiques de travail utilisées.**

À compter du 1er janvier 2020, le terme « résider » signifie qu'un enfant de moins de six ans habite dans une unité de logement d'un bâtiment construit avant 1960, OU qu'un enfant de moins de six ans passe régulièrement 10 heures ou plus par semaine dans une telle unité de logement.

LE POINT « A » CI-DESSOUS EST REQUIS UNIQUEMENT SI aucuns travaux de non-violation sur les surfaces peintes dans les appartements avec des enfants de moins de six ans au moment de la réparation n'ont été réalisés pendant la période d'audit :

- a. **Attestation justifiant qu'aucuns travaux ayant altéré de la peinture au plomb ou de la peinture à la teneur en plomb inconnue (Non-violation) n'ont été réalisés**, remplie et notariée (jointe au présent ordre).

#### **OU SI DES TRAVAUX DE LA SORTE ONT ÉTÉ EFFECTUÉS :**

Le propriétaire doit fournir une liste indiquant où les travaux ont été effectués et fournir **TOUS** les documents suivants pour chaque travail.

- b. Une Attestation de l'agent ou individu autorisé de l'entreprise certifiée pour la décontamination ou certifiée pour la rénovation par l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency, EPA) qui a effectué les travaux pour remédier aux risques liés à la peinture au plomb déclarant que les travaux ont été effectués conformément au §27-2056.11 de l'Article 14 du Code de préservation du logement et au 28 RCNY §11-06 ; les dates de début et de fin des travaux ; les coordonnées (adresse, téléphone et fax) de l'entreprise qui a réalisé les travaux (vous trouverez un exemple de document à l'adresse <https://www1.nyc.gov/site/hpd/services-and-information/lead-based-paint.page>).
- c. Une copie de la certification EPA pour l'entreprise qui a effectué les travaux.
- d. Une copie des certifications EPA des rénovateurs ou travailleurs en décontamination et responsables certifiés par l'EPA qui ont effectué les travaux.
- e. L'endroit où les travaux ont été effectués dans chaque pièce, y compris une description des travaux en question OU des factures pour le paiement des travaux en question.
- f. Une copie de l'analyse en laboratoire certifiée par l'État de tous les échantillons de poussière de surface prélevés indiquant la méthode de préparation et d'analyse des échantillons.
- g. Une Attestation de l'individu qui a prélevé les échantillons de poussière de surface, validant la date à laquelle l'échantillon a été prélevé et indiquant l'adresse/unité de logement où l'échantillon a été prélevé (vous trouverez un exemple de document à l'adresse <https://www1.nyc.gov/site/hpd/services-and-information/lead-based-paint.page>).
- h. Une copie du Certificat de formation de l'individu qui a prélevé les échantillons de poussière de surface. Le Certificat de formation doit être valide pour la période au cours de laquelle les échantillons de poussière ont été prélevés.

LE POINT « I » CI-DESSOUS EST REQUIS UNIQUEMENT SI un occupant n'est pas relogé et que les travaux durent plus d'une journée :

- i. Des listes de contrôle remplies indiquant quand/si les occupants ont été autorisés à accéder temporairement à la zone des travaux après que les travaux ont été terminés pour la journée.

LES POINTS « I » ET « K » CI-DESSOUS SONT REQUIS UNIQUEMENT SI les travaux réalisés ont altéré plus de 100 pi<sup>2</sup> (9,3 m<sup>2</sup>) de peinture au plomb ou de peinture à la teneur en plomb inconnue dans une pièce se trouvant dans une unité de logement où un enfant de moins de six ans réside, ou ont impliqué le retrait de deux fenêtres ou plus dans une unité de la sorte :

- j. Une copie de l'avis de commencement des travaux du propriétaire rempli signé, et ayant été déposé auprès du Département de la santé et de l'hygiène mentale.
- k. Toute modification apportée aux informations contenues dans l'avis déposé auprès du Département de la santé et de l'hygiène mentale avant le commencement des travaux ou, si les travaux avaient déjà commencé, dans les 24 heures suivant la modification.

Veuillez noter : À compter du 1er janvier 2020, le terme « résider » signifie qu'un enfant de moins de six ans habite dans une unité de logement d'un bâtiment construit avant 1960, OU qu'un enfant de moins de six ans passe régulièrement 10 heures ou plus par semaine dans une telle unité de logement.

## **Section 4 : Audit de travaux effectués lors d'une rotation de toute unité de logement**

**REQUIS DANS TOUS LES CAS :**

- a. L'**Attestation pour rotation de toute unité de logement** (jointe au présent ordre), listant toute unité de logement qu'un locataire a libérée et qui a été occupée à nouveau par un nouveau locataire pendant la période de l'audit, remplie et notariée.

LE POINT « B » CI-DESSOUS EST REQUIS UNIQUEMENT SI aucuns travaux n'ont été nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de rotation de l'unité de logement :

- b. L'Attestation de non-nécessité de travaux liés à la rotation remplie et notariée (jointe au présent ordre).

LES POINTS DE « C » À « I » ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS SONT REQUIS UNIQUEMENT SI les travaux ont été achevés pour se conformer aux exigences en matière de rotation de l'unité de logement, y compris la prise en charge des risques liés à la peinture au plomb ou des risques liés à la peinture au plomb présumée ; le retrait de la peinture au plomb sur les surfaces de friction de toutes les portes et cadres de portes ; le retrait de la peinture au plomb sur les surfaces de friction de toutes les fenêtres, ou l'installation de sillons ou de systèmes coulissants de remplacement ; et la fabrication de tous les planchers nus, appuis de fenêtres, et puits de lumière lisses et nettoyables :

- c. Une Attestation de l'agent ou individu autorisé de l'entreprise certifiée pour la décontamination ou certifiée pour la rénovation par l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency, EPA) qui a effectué les travaux, déclarant que les travaux ont été effectués conformément au §27-2056.11(a)(3) de l'Article 14 du Code de préservation du logement et au 28 RCNY §11-06 ; les dates de début et de fin des travaux ; les coordonnées (adresse, téléphone et fax) de l'entreprise EPA qui a réalisé les travaux (vous trouverez un exemple de document à l'adresse <https://www1.nyc.gov/site/hpd/services-and-information/lead-based-paint.page>).
- d. Une copie de la certification EPA pour l'entreprise de décontamination, dans les cas applicables, ou l'entreprise de rénovation qui a effectué les travaux.
- e. Une copie des certifications EPA des travailleurs et responsables en décontamination certifiés par l'EPA, dans les cas applicables, ou des rénovateurs qui ont effectué les travaux.
- f. L'endroit où les travaux ont été effectués dans chaque pièce, y compris une description des travaux en question et des composants des parties de l'unité de logement qui ont été remplacés OU des factures pour le paiement des travaux en question.
- g. Une copie de l'analyse en laboratoire certifiée par l'État de tous les échantillons de poussière de surface prélevés indiquant la méthode de préparation et d'analyse des échantillons.
- h. Une Attestation de l'individu qui a prélevé les échantillons de poussière de surface, validant la date à laquelle l'échantillon a été prélevé et indiquant l'adresse/unité de logement où l'échantillon a été prélevé (vous trouverez un exemple de document à l'adresse <https://www1.nyc.gov/site/hpd/services-and-information/lead-based-paint.page>).
- i. Une copie du Certificat de formation de l'individu qui a prélevé les échantillons de poussière de surface. Le Certificat de formation doit être valide pour la période au cours de laquelle les échantillons de poussière ont été prélevés.

## Section 5 : Audit de l'exigence de 5 ans pour le test

La Loi locale 31 de 2020 exige des propriétaires immobiliers qu'ils fassent tester les unités à logements multiples non occupées par les propriétaires dans les bâtiments construits avant le 1er janvier 1960 pour déceler la présence de peinture au plomb en faisant appel à des entrepreneurs certifiés, d'ici le 9 août 2025. Cependant, si un enfant de moins de six ans vient résider dans l'unité après le 9 août 2020, le test doit être effectué en l'espace d'un an d'occupation (ou d'ici la date limite, si cette date est plus proche). Un enfant de moins de six ans « réside » dans l'unité de logement si l'enfant habite dans l'unité ou si l'enfant passe régulièrement 10 heures ou plus par semaine dans une telle unité de logement. Un propriétaire doit obtenir ces informations sur un enfant au moins une fois par an dans le cadre du Processus d'avis annuel sur les risques liés à la peinture au plomb (Lead-Based Paint Annual Notice Process).

Ce test doit être effectué par une personne qui (i) n'est ni le propriétaire, ni l'agent du propriétaire, ni un entrepreneur engagé pour effectuer des travaux liés à l'atténuation des risques liés à la peinture au plomb ; (ii) est certifiée en tant qu'inspecteur ou évaluateur des risques conformément à la Section 745.226 du Titre 40 du Code des réglementations fédérales.

## **REQUIS DANS TOUS LES CAS :**

- 5.1 L'Attestation de conformité au test de peinture au plomb (jointe au présent ordre).
- 5.2 Des copies de tous les rapports d'inspection de plomb effectués par un inspecteur ou un évaluateur des risques certifié par l'EPA, incluant les surfaces ou composants où la présence de peinture au plomb a été testée positive ou négative,
- 5.3 auquel cas, une copie de la certification EPA pour l'inspecteur ou l'évaluateur des risques certifié qui a effectué l'inspection et préparé le rapport d'inspection et, si le test a lieu après le 9 août 2020, une Attestation remplie par cet inspecteur ou évaluateur de risques (Attestation jointe au présent ordre).

**ATTESTATION DE DOCUMENT RELATIF À LA PEINTURE AU PLOMB DE  
L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE**

Je, \_\_\_\_\_ (nom en caractères d'imprimerie), jure et affirme sous peine de parjure, ce qui suit :

Je suis le propriétaire/gérant du bâtiment situé à : \_\_\_\_\_  
(adresse) (« le Bien »).

Que je/entreprise \_\_\_\_\_ (nom en caractères d'imprimerie), ai acheté le Bien le \_\_\_\_\_ (date). J'ai joint une copie du titre de propriété du Bien.

Que même si le Bien est assujetti à la conformité à la Loi de 2003 portant sur la prévention de l'empoisonnement des enfants par le plomb de la Ville de New York (New York City Childhood Lead Poisoning Prevention Act of 2003) (Loi locale 1 de 2004, telle que modifiée) qui exige que certains documents soient conservés par les propriétaires pendant au moins dix ans en vertu des Sections 27-2056.4 et 27-2056.17 du Code administratif, et que lesdits documents doivent être transférés aux nouveaux propriétaires, je :

UNE option doit être sélectionnée :

n'ai reçu, de la part de l'ancien propriétaire, aucun document lié à la conformité avec la Loi portant sur la prévention de l'empoisonnement par le plomb.

**OU**

n'ai reçu, de la part de l'ancien propriétaire, que les documents ci-joints liés à la conformité avec la Loi portant sur la prévention de l'empoisonnement par le plomb, pour la période couverte par le début de l'audit et jusqu'à la date de mon achat du Bien. Ces documents sont pour (sélectionnez toutes les réponses pertinentes) :

Preuve de délivrance de l'Avis annuel

Travaux de non-violation qui ont altéré de la peinture au plomb ou de la peinture à la teneur en plomb inconnue

Réponse à l'Avis annuel reçue

Travaux effectués lors d'une rotation

Enquêtes annuelles menées

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\*\*\*\*\*

État de New York, Comté de \_\_\_\_\_

*Tampon*

Déclaré sous serment devant moi le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature du notaire)



**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'AVIS ANNUEL –  
COURRIER POSTAL / COURRIER ÉLECTRONIQUE / EN MAIN PROPRE**

Je, \_\_\_\_\_ (nom en caractères d'imprimerie), jure et affirme sous peine de parjure, ce qui suit :

L'Avis annuel pour la demande d'informations concernant un enfant par rapport à la prévention des risques liés à la peinture au plomb, qui est requise en vertu de la Section 27-2056.4 du Code administratif (« Avis annuel ») à chaque unité de logement dans le bâtiment situé au \_\_\_\_\_ (« le Bien »), a été délivré pendant la période d'audit par :

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes :

- Moi-même, le propriétaire/gérant
- Mon employé sur mes instructions
- Une tierce partie engagée par moi ou mon employé sur mes instructions

Pendant la période d'audit, l'Avis annuel à chaque unité de logement du bâtiment situé dans « le Bien » a été délivré (**une option doit être sélectionnée**) par  courrier électronique ou  courrier postal ou  en main propre à l'occupant de l'unité de logement, ou par  une combinaison de courrier électronique, courrier postal et en main propre.

En appui à cette Attestation, je joins tous les documents parmi les suivants qui se trouvent en ma possession, pour chaque année de la période d'audit :

- Un exemplaire de l'Avis en anglais et en espagnol qui a été envoyé par courrier postal/envoyé par courrier électronique/délivré en main propre aux occupants du bâtiment ;
- Une liste complète comprenant l'adresse du bâtiment, chaque numéro d'unité de logement, la date de délivrance à chaque unité de logement ou la date de l'avis par email envoyé à chaque unité de logement, et le nom de l'individu qui a effectué la délivrance à chaque unité de logement ; et
- Si la délivrance a été effectuée par une partie tierce : le nom et l'adresse de l'entreprise.

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\*\*\*\*\*

État de New York, Comté de \_\_\_\_\_

*Tampon*

Déclaré sous serment devant moi le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature du notaire)



**ATTESTATION D'UNE ENQUÊTE ANNUELLE POUR LES RISQUES LIÉS À LA  
PEINTURE AU PLOMB REMPLIE ET NOTARIÉE.**

Je, \_\_\_\_\_ (nom en caractères d'imprimerie), jure et affirme sous peine de parjure, ce qui suit : Je suis le propriétaire/gérant du bâtiment situé à : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ (adresse) (« le Bien »).

Je, mon employé ou un individu engagé par moi à cette fin, avons mené une inspection visuelle pour détecter des risques liés à la peinture au plomb dans les unités de logement où réside un enfant de moins de six ans et les espaces communs du bâtiment où réside un enfant de moins de six ans, qui doivent être inspectés annuellement en vertu de la Section 27-2056.4 du Code administratif.

En appui à cette Attestation, je joins tous les documents parmi les suivants qui se trouvent en ma possession, pour chaque année de la période d'audit et sur lesquels sont indiqués :

- Les unités de logement dans lesquelles une inspection a été menée, y compris le nom de la personne qui a effectué l'inspection visuelle, la date de l'inspection, le numéro de l'unité de logement et une copie de l'inspection pour chaque unité.

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\*\*\*\*\*

État de New York, Comté de \_\_\_\_\_

*Tampon*

Déclaré sous serment devant moi le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature du notaire)



**ATTESTATION DE NON-ACCÈS POUR EFFECTUER L'ENQUÊTE  
ANNUELLE POUR LES RISQUES LIÉS À LA PEINTURE AU PLOMB**

Je, \_\_\_\_\_ (nom en caractères d'imprimerie), jure et affirme sous peine de parjure, ce qui suit :

Je suis le propriétaire/gérant du bâtiment situé à : \_\_\_\_\_  
(adresse) (« le Bien »).

Je, mon employé ou un individu engagé par moi à cette fin, avons tenté de mener une inspection visuelle pour détecter des risques liés à la peinture au plomb dans les unités de logement où un enfant de moins de six ans réside, qui doivent être inspectées annuellement en vertu de la Section 27-2056.4 du Code administratif.

Une inspection visuelle n'a pas été réalisée dans certaines unités de logement en raison de l'impossibilité d'y obtenir l'accès pour inspection, malgré des tentatives d'y obtenir l'accès et une notification écrite à l'occupant de l'unité de logement concernant le besoin d'un accès pour l'inspection.

En appui à cette Attestation, je joins tous les documents parmi les suivants qui se trouvent en ma possession, pour chaque année de la période d'audit et sur lesquels sont indiqués :

- Les unités de logement dans lesquelles une inspection visuelle aurait pu être requise mais n'a pas été effectuée, et pour chaque unité de la sorte :
  - Des copies de l'avis écrit transmis par courrier certifié, recommandé ou de première classe à l'occupant de telles unités concernant le besoin d'un accès pour l'inspection, y compris la date de l'envoi avec preuve de l'envoi, ou toute documentation similaire ;
  - Les dates auxquelles une tentative a été faite pour obtenir l'accès ; et
  - La ou les raisons pour lesquelles l'inspection n'a pas été effectuée (par exemple, aucune réponse à l'avis annuel concernant les risques liés à la peinture au plomb, le refus d'accorder l'accès, ou aucune réponse à la notification du propriétaire concernant le besoin d'un accès pour l'inspection).

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\*\*\*\*\*

État de New York, Comté de \_\_\_\_\_

*Tampon*

Déclaré sous serment devant moi le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature du notaire)







ATTESTATION POUR ROTATION DE TOUTE UNITÉ DE LOGEMENT

Je, \_\_\_\_\_ (nom en caractères d'imprimerie), jure et affirme sous peine de parjure, ce qui suit :

Je suis le propriétaire/gérant du bâtiment situé à : \_\_\_\_\_  
 (adresse) (« le Bien ») et que :

UNE option doit être sélectionnée :

Aucune unité de logement n'a été libérée, puis occupée par un nouveau locataire (rotation) pendant la période de l'audit pendant que j'étais le propriétaire/gérant.

**OU**

Les unités de logement ont été libérées et occupées à nouveau par un nouveau locataire (rotation) pendant la période de l'audit pendant que j'étais le propriétaire/gérant.

Numéro de l'unité	Date à laquelle l'ancien locataire a cessé d'occuper les lieux	Date à laquelle le nouveau locataire a commencé à occuper les lieux

Veuillez ajouter des copies de cette Attestation si de l'espace supplémentaire est nécessaire pour établir la liste de toutes les unités.

Pour chaque unité ayant fait l'objet d'une rotation, le propriétaire/gérant doit également soumettre tous les documents figurant dans la Section 4 de « c » à « i » inclus de l'Ordre de production de documents pour démontrer sa conformité avec les exigences en matière de travaux.

Pour chaque unité ayant fait l'objet d'une rotation, mais pour laquelle aucuns travaux liés à la rotation n'étaient requis, le propriétaire/gérant doit remplir et soumettre l'**Attestation de non-nécessité de travaux liés à la rotation**.

\_\_\_\_\_  
 (Nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
 (Signature)

\*\*\*\*\*

État de New York, Comté de \_\_\_\_\_

*Tampon*

Déclaré sous serment devant moi le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 (Signature du notaire)



## ATTESTATION DE NON-NÉCESSITÉ DE TRAVAUX LIÉS À LA ROTATION

Je, \_\_\_\_\_ (nom en caractères d'imprimerie), jure et affirme sous peine de parjure, ce qui suit :

Je suis le propriétaire/gérant du bâtiment situé à : \_\_\_\_\_ (adresse) (« le Bien ») et que les unités de logement ont été libérées et occupées à nouveau par un nouveau locataire (rotation) pendant la période d'audit alors que j'étais propriétaire/gérant, mais qu'elles ne nécessitaient pas de travaux liés à la rotation conformément à la Section 27-2056.8 du Code administratif.

J'ai établi une liste ci-dessous de chaque unité et indiqué la raison pour laquelle j'ai déclaré que l'unité n'avait pas besoin de travaux liés à la rotation :

Numéro de l'unité	Choisissez la raison ci-dessous (X).			
	L'unité a une exemption du HPD en matière de peinture sans plomb.	L'unité n'a aucune surface de friction peinte sur les fenêtres ou les portes, le plancher ainsi que les appuis de fenêtres et les puits de vitres étaient lisses et nettoyables, et il n'y avait aucun risque ou défaut sous-jacent lié à la peinture au plomb à rectifier.	Les surfaces de friction peintes sur les fenêtres ou les portes ont été testées négatives pour la peinture au plomb*, le plancher, ainsi que les appuis de fenêtres et les puits de vitres étaient lisses et nettoyables, et il n'y avait aucun risque ou défaut sous-jacent lié à la peinture au plomb à rectifier.	L'unité a été testée pour la peinture au plomb par un inspecteur ou évaluateur de risques certifié par l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency, EPA) et aucune surface peinte n'a été testée positive pour la peinture au plomb. *

\* Si l'unité de logement a été testée pour la peinture au plomb, et soit les surfaces de friction des fenêtres et des portes étaient négatives pour la peinture au plomb (colonne 3 ci-dessus), soit aucune surface peinte n'a été testée positive pour la peinture au plomb (colonne 4 ci-dessus), je joins la documentation requise suivante :

- Une copie du rapport d'inspection préparé par un inspecteur ou un évaluateur de risques certifié par l'EPA.
- Une copie de la certification EPA de l'inspecteur ou de l'évaluateur de risques certifié par l'EPA valide pour la date d'inspection.
- Une Attestation notariée par l'inspecteur ou de l'évaluateur de risques qui a effectué l'inspection (Attestation jointe au présent ordre).

Veuillez ajouter des copies de cette Attestation si de l'espace supplémentaire est nécessaire pour établir la liste de toutes les unités.

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\*\*\*\*\*

État de New York, Comté de \_\_\_\_\_

Tampon

Déclaré sous serment devant moi le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature du notaire)



## ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU TEST DE PEINTURE AU PLOMB

Je, \_\_\_\_\_ (nom en caractères d'imprimerie), jure et affirme sous peine de parjure, ce qui suit :

Je suis le propriétaire/gérant du bâtiment situé à : \_\_\_\_\_ (adresse)

(« le Bien »), je fais les affirmations suivantes et je soumetts la documentation concernant la conformité aux exigences en matière de test pour la peinture au plomb de la Section-27-2056.4 a-1 du Code administratif :

**Partie A.** Sélectionnez UNE option :

Aucun enfant de moins de six ans n'est venu habiter ou ne passe 10 heures ou plus par semaine dans une unité de logement (« réside ») du Bien depuis le 9 août 2020.

**OU**

Oui, un enfant de moins de six ans est venu habiter ou passe 10 heures ou plus par semaine dans une unité de logement (« réside ») du Bien depuis le 9 août 2020, et je joins un document avec les informations suivantes :

Numéro de l'unité	Date à laquelle l'enfant est venu résider	L'unité a-t-elle été testée pour la peinture au plomb ? (Oui ou non)	Date du test

**Partie B.** Pour toutes les autres unités de logement dans le bâtiment autres que celles figurant sur la liste/ci-jointes à la **Partie A** ci-dessus, je comprends que toutes les unités de logement de location occupées par des locataires doivent passer le test XRF avant le 9 août 2025 et j'affirme que :

UNE option doit être sélectionnée :

Aucune autre unité de logement n'a passé le test XRF pour détecter la présence de peinture au plomb dans le Bien jusqu'à aujourd'hui.

**OU**

D'autres unités de logement ont passé le test XRF dans le Bien, et je joins un document avec les informations suivantes sur les unités testées :

Numéro de l'unité	Date du test

**Partie C.** Pour toutes les unités de logement figurant sur les listes de la Partie A ou de la Partie B dans lesquelles le test XRF a été effectué, je soumetts également les documents suivants pour démontrer la conformité avec les exigences en matière du test :

- Des copies de tous les rapports d'inspection du plomb indiquant quelles surfaces ont été testées positives et négatives pour la peinture au plomb.
- Une copie de la certification EPA pour chaque inspecteur ou évaluateur de risques certifié qui a effectué l'inspection.
- Si le test a lieu après le 9 août 2020, une Attestation notariée de l'inspecteur ou de l'évaluateur de risques qui a effectué l'inspection (Attestation jointe au présent ordre).

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\*\*\*\*\*

État de New York, Comté de \_\_\_\_\_

*Tampon*

Déclaré sous serment devant moi le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature du notaire)



**ATTESTATION DE L'INDIVIDU CERTIFIE  
QUI A EFFECTUE LE TEST DE PEINTURE AU PLOMB**

(À soumettre uniquement si exigé par le présent Ordre de production de documents)

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (**nom en caractères d'imprimerie**), ai effectué l'inspection ainsi que le test et/ou le prélèvement pour la peinture au plomb dans les locaux situés au \_\_\_\_\_ (**rue**), \_\_\_\_\_ (**ville**), \_\_\_\_\_ (**État**), \_\_\_\_\_ (**code postal**), \_\_\_\_\_ (**numéro d'unité, le cas échéant**) le \_\_\_\_\_ (**date**).

Je suis certifié pour effectuer des inspections, tests et/ou prélèvements de la sorte en vertu de la Section 745 du Titre 40 du Code des réglementations fédérales (sous-sections L et Q). J'ai effectué l'inspection ainsi que le test et/ou le prélèvement conformément au Titre 40 CFR § 745.227, et au Chapitre 7 des Directives du Département américain du logement et du développement urbain (U.S. Department of Housing and Urban Development) concernant l'évaluation et le contrôle des risques associés à la peinture au plomb dans les logements, 2<sup>e</sup> édition (Juillet 2012).

Je suis (**sélectionnez une option**) :

\_\_\_\_\_ Auto-entrepreneur  
\_\_\_\_\_ Employé par une entreprise certifiée par l'EPA (**nom**) : \_\_\_\_\_ et j'ai joint une copie de la certification EPA de ladite entreprise.

De plus, j'ai joint une copie de ma certification EPA à la présente attestation. Mon numéro de certification EPA est le \_\_\_\_\_ et expire le \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
(Nom en caractères d'imprimerie) (Signature)

\*\*\*\*\*  
État de New York, Comté de \_\_\_\_\_ *Tampon du notaire*

Déclaré sous serment devant moi le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Nom du notaire en caractères d'imprimerie) (Signature du notaire)

